

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 19 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le Mardi 19 Décembre à 18H30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

**Date de la convocation :**

11 Décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

**Présents :** Mme CORDEVANT, M. COUTEAU, M. BEAUDON, M. BODA, M. CHENU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETE et M. TORDEUX.

**Absents excusés :** M. BUREAU et M. RAVERDY

Remplacement d'un membre suppléant au Comité Syndical du S.I.T.U.S	Rapport
	N°7

Par délibération du Conseil Municipal de la commune de BUCY-LE-LONG en date du 11 Décembre 2017, Madame PIAZZA Odile, conseillère municipale en exercice, a été élue comme délégué suppléant au Comité Syndical du SITUS, en remplacement de Monsieur Patrice DONIO, conseiller municipal démissionnaire.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical du SITUS de prendre acte de cette décision validée par le Conseil Municipal de la commune de BUCY-LE-LONG et d'autoriser le Président du SITUS d'effectuer toutes les formalités subséquentes, notamment celle de l'inviter à participer aux réunions des instances du SITUS à chaque fois que nécessaire ou obligatoire.

*Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical*

**DELIBERATION**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- **Prend acte de l'élection de Madame PIAZZA Odile** (conseillère municipale de BUCY-LE-LONG) comme délégué suppléant au Comité Syndical du SITUS, en remplacement de Monsieur Patrice DONIO, conseiller municipal démissionnaire.
- Autorise le Président du S.I.T.U.S à effectuer toutes les formalités subséquentes, notamment celle de l'inviter à participer aux réunions des instances du S.I.T.U.S à chaque fois que nécessaire ou obligatoire.

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 21 Décembre 2017  
Pour extrait conforme,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS  
21 DEC. 2017

